

de Claude Malassigné, trôpette iuré dudit feigneur, & autres trompettes: assiste de maistre Estienne de Brizac, commis au greffe de ladite cour, & de Charles Domin & François Ballet, huissier en ladite cour, le mecredi vingtneu-  
fieme iour de Mars, mille cinq cens soixante-  
trois, auant Pasques. Signé, P. GAVDIN.

*S'ENSVIT les especes descrites, & les valeurs d'icelles, tant au marc que à la piece, selon qu'il est escrit sur le pourtrait de chacune piece, en ce compris les salaires des changeurs, & tous dechets de fonte,*

*Premierement.*

Des carolus de Bezançon, tant vieux que nouveaux, vaut le marc huit liures dix deniers tournois.

L'once, vingt sols tournois.

Le gros, deux sols six deniers tournois.

Le denier, dix deniers tournois.

La piece pesant vingtdeux grains pour neuf deniers tournois.



Petis blancs de Bezançon, vaut le marc, cent quinze sols quatre deniers obole.

L'once quatorze sol quatre den. obole pite.

Le gros, vn sol neuf deniers obole.

Le denier, sept deniers.

La piece pesant quinze grains pour quatre deniers obole tournois.

Carolus de Dole, vaut le marc sept liures douze sols vn denier obole pite.

L'once, dixneuf sols pite.

Le gros, deux sols quatre deniers obole.

Le denier, neuf deniers obole.

La piece pesant vingtvn grains pour huit deniers pite tournois.



Petis blancs de Dole, forgez sous le nom de Charles Empereur, vaut le marc cent dixsept sols quatre deniers obole.

L'once, quatorze sols huit deniers.

Le gros, vingtdeux deniers.

Le denier, sept deniers pite.

La piece pesant quatorze grains, pour quatre deniers tournois.



Autres petis blancs de Dole, nouvellement forgez sous le nom de Philippe Roy d'Espagne, vaut le marc cent sols tournois.

L'once, douze sols six deniers.

Le gros, vn sol six deniers obole pite.

Le denier, six deniers pite.

La piece pesant quatorze grains, pour trois deniers obole tournois.

Carolus de Geneue vaut le marc cent vn sols tournois.

L'once, douze sols sept deniers obole.

Le gros, vn sol six deniers obole pite.

Le denier, six deniers pite.

La piece pesant trentedeux grains, pour huit deniers pite.



Pieces de trois carolus dudit Geneue, forgees au parauant l'annee mille cinq cens soixantedeux, vaut le marc six liures quatorze sols neuf deniers.

L'once, seize sols dix deniers.

Le gros, deux sols vn denier.

Le denier, huit deniers pite.

La piece pesant trois deniers, pour deux sols vn denier tournois.



Autres pieces de trois carolus dudit Geneue, vaut le marc six liures huit sols deux deniers obole pite.

L'once, seize sols pite.

Le gros, deux sols tournois.

Le denier, huit deniers tournois.

La piece pesant trois deniers, pour deux s.t.



Carolus de Lorraine viels, vaut le marc huit liures trois sols.

L'once, vingt sols quatre deniers obole.

Le gros, deux sols six deniers pite.

Le denier, dix deniers tournois.

La piece pesant vingt grains, pour huit deniers pite tournois.



Autres carolus dudit Lorraine, qui ont l'effusion en forme de targe, vaut le marc sept liures dix sols tournois.

L'once, dixhuit sols neuf deniers.

Le gros, deux sols quatre deniers.

Tome premier.

T. iij.